

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 083-218301323-20250414-20_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

OBJET :

Cession gratuite d'une
portion de terrain lieudit
« Les Combes »

N° 20/2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 14 avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine

Absent(s) ayant donné procuration : Monsieur VINCENT Alain à Madame VIAENE Nathalie, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger

Absent(s) : Madame ADROVER Isabelle

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire informe les membres que, par courrier du 30 novembre 2024, Monsieur et Madame Marc BAUBY, ont confirmé leur accord pour la cession gratuite à la commune, d'une portion de terrain de 2 m2 issus de la parcelle cadastrée section AA n° 145, en vue d'y installer un poteau d'incendie.

Il indique qu'un document d'arpentage a été établi par le cabinet OPSIA à LA VALETTE-DU-VAR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire l'acquisition d'une portion de terrain cadastrée section AA n° 271 de 2 m2, située le long du chemin des Floralies, à titre gratuit
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cette acquisition avec Monsieur et Madame BAUBY Marc
- **DIT** que les frais de géomètre du cabinet OPSIA et de notaire seront pris en charge par la commune

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **16 AVR. 2025**

- de la publication, le **16 AVR. 2025**